

CRÉSERFI, société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303477319 - Intermédiaire d'assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro : 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Fbg Poissonnière, 75009 Paris), vous propose le Prêt personnel spécial Fonction Publique.

Offre réservée aux adhérents/cotisants du CSF, sous réserve d'acceptation de votre dossier par CRÉSERFI après étude de votre situation financière. Vous disposez d'un droit de rétractation.

Cette offre est valable en France métropolitaine et en Corse. Elle est limitée à une souscription par foyer.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées à fin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opération de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de Commission Européenne.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier Groupe CSF - service Gestion - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9 ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale via les liens de désinscription présents dans nos courriels ou en vous adressant au service Gestion de CRÉSERFI - 9 rue du Faubourg Poissonnière - 75313 Paris cedex 9.

CONTACTEZ UN CONSEILLER AU

01 53 34 44 00

(coût d'un appel local)

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

01 53 36 10 40

(coût d'un appel local)

RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**



GRUPE
CSF
CRÉSERFI

**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

CRÉSERFI

Société de financement du CSF
Caution / Crédits



DEPPP0220 - Illustrations Régis Faller - Préservons notre environnement, recyclez ce document après utilisation. Imprimé par Rivet (Limoges) en janvier 2020 IMPRIM'VERT®

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un prêt personnel d'un montant de 5 000€ sur 48 mois. Vous remboursez 48 mensualités de 107,10€, hors assurance facultative. Le montant total dû est de 5 192,80€ dont 52 € de frais d'accession*. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1,90%. Taux débiteur fixe de 1,365%. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 2,92€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,37%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 140,16€.

CRÉSERFI



*Les frais d'accession intègrent le droit d'entrée (22 €) et la cotisation au CSF (30 €) soit 52 € pour un seul emprunteur.



GRUPE
CSF
CRÉSERFI

**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

CRÉSERFI

Société de financement du CSF
Caution / Crédits

**Voir conditions à l'intérieur

LE GROUPE CSF AIDE LES AGENTS DES SERVICES PUBLICS !

Le CSF et Créserfi vous proposent
de réaliser vos projets grâce au prêt personnel
spécial Fonction Publique
au TAUX de

1,90% TAEG
fixe**

pour 2 000 € à 5 000 € empruntés sur 24 à 60 mois.

Du 10 février au 07 mars 2020 inclus.

Vous avez hâte de mettre en œuvre vos projets ?
Votre conseiller Créserfi vous
donne une réponse de principe immédiate⁽¹⁾ !

⁽¹⁾ Réponse définitive après réception et études des pièces
justificatives qui vous seront demandées.



POUR TOUS VOS PROJETS PETITS OU GRANDS

Grâce au prêt personnel
spécial Fonction Publique !



Pour un nouveau véhicule !



Pour des vacances d'été en famille !



Pour des travaux de décoration !



BON À SAVOIR :

vous n'avez pas à nous fournir de justificatif
pour l'utilisation des fonds empruntés !

Profitez sans tarder de cette offre spéciale
bonifiée par le CSF, dans la limite d'un maximum de
240 dossiers en fonction du montant
et de la durée des prêts souscrits.

** Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent/cotisant de l'association CSF.
Dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (22 €) et de la cotisation (30 €)
soit 52 € pour un seul emprunteur, 74 € pour l'emprunteur accompagné d'un co-emprunteur.
Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités
du prêt. TAEG fixe de 1,38 % à 5,16 %. Le taux débiteur fixe est de 1,365 %.

CONTACTEZ UN CONSEILLER CRÉSERFI AU

01 53 34 44 00

(coût d'un appel local)

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

01 53 36 10 40

(coût d'un appel local)

